

COMMUNIQUÉ

Baie-Comeau officialise la fin des frais de retard à la bibliothèque

Baie-Comeau, le 19 février 2020. – Après l’essai, en 2019, de l’abolition des frais de retard à sa bibliothèque municipale, la Ville de Baie-Comeau a officiellement intégré la mesure à sa réglementation lors de la séance du conseil municipal de février. « Le projet-pilote fut un succès et nous sommes extrêmement fiers d’avoir été la première ville au Québec à tenter l’expérience. Notre équipe du Service de la culture et des loisirs a eu de la vision et il mérite le crédit de cette initiative », a déclaré monsieur Yves Montigny, maire de Baie-Comeau.

Abonnements, achalandage et livres en circulation à la hausse

L’abolition des frais de retard aura permis à la bibliothèque Alice-Lane d’améliorer ses statistiques à tous les niveaux. Voici un aperçu :

	Abonnements	Achalandage	Prêts
2018	3 636	58 057	130 492
2019	4 447	60 359	132 072
Écart	22 %	4 %	1 %

D’autre part, le coût des livres perdus ou facturés fut en baisse (1 283 \$) tous comme le temps et l’énergie nécessaires aux opérations de recouvrement des livres. « Je me réjouis des statistiques favorables. Mais ce qui m’a le plus marqué demeure les réactions unanimes de la clientèle face à notre démarche. Les gens ont constamment témoigné leur appréciation et cela a eu un impact majeur sur notre quotidien et dans nos activités. On sent que la population perçoit la bibliothèque comme un lieu à découvrir et à redécouvrir », selon madame Marie Amiot, responsable culture et bibliothèque à la Ville de Baie-Comeau.